



BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE CHYPRE (BUC)

DEMANDE D'INSCRIPTION EN USAGER EXTERNE

PRÉNOM	SECOND PRÉNOM	NOM
NO CARTE D'IDENTITÉ <input type="checkbox"/> PASSEPORT <input type="checkbox"/>	TÉL. PORTABLE	TÉLÉPHONE DOMICILE
Courriel		
Adresse permanente à Chypre		
Boîte postale		
Code postal		
Adresse dans le pays d'origine		
J'ai déjà une carte de membre externe et voudrais uniquement l'abonnement annuel à 17,00 €		<input type="checkbox"/>
Je voudrais uniquement la carte photocopie/impression à 11,90 € Le crédit photocopie/impression est automatiquement annulé à l'expiration de la carte		<input type="checkbox"/>
Je voudrais la carte photocopie/impression à 11,90 € et l'abonnement annuel à 17,00 € Le crédit photocopie/impression est automatiquement annulé à l'expiration de la carte		<input type="checkbox"/>
Je souhaite emprunter des documents de la BUC pour:		
Doctorat <input type="checkbox"/>	Master <input type="checkbox"/>	Recherche <input type="checkbox"/>
Examens <input type="checkbox"/>	Loisirs <input type="checkbox"/>	
Autre (préciser).....		
Je suis DIPLÔMÉ(E) de l'Université de Chypre, promotion de (<i>année</i>) et		
Je possède <input type="checkbox"/> Je ne possède pas <input type="checkbox"/> la carte de membre des Anciens étudiants de l'Université de Chypre.		
Je suis étudiant(e) d'une autre institution (<i>préciser</i>)		
SIGNATURE	DATE	

RÉSERVÉ À L'USAGE OFFICIEL

DATE D'EXPIRATION	
SIGNATURE	

CONDITIONS D'INSCRIPTION DES USAGERS EXTERNES

Tout intéressé extérieur à la Communauté universitaire peut bénéficier du droit d'emprunter des documents à la BUC aux conditions suivantes :

1. L'intéressé complète le présent formulaire en précisant les motifs pour lesquels il souhaite devenir un usager externe de la BUC. **Le droit d'emprunt prend effet le jour ouvré suivant.**
2. Tout changement des informations et coordonnées fournies doit être immédiatement signalé à la BUC par l'utilisateur externe.
3. Fournir des données incorrectes constitue une infraction grave et entraîne la radiation du statut d'utilisateur de la BUC.
4. Une fois la demande approuvée par la Direction de la Bibliothèque, l'utilisateur verse la somme de **11,90 €** pour obtenir la carte de membre. Celle-ci permet la copie et l'impression sur les sites de la BUC et sert de code d'accès au Wi-Fi de la Bibliothèque.
5. Le crédit photocopie/impression est automatiquement annulé à l'expiration de la carte.
6. Tout usager souhaitant emprunter des documents verse un montant supplémentaire de **€ 17,00 €** à titre d'abonnement annuel renouvelable.
7. La carte de membre est indispensable pour chaque visite et utilisation de la BUC, notamment pour les emprunts ou renouvellements de documents.
8. L'utilisateur externe a le droit d'emprunter jusqu'à **sept (7) ouvrages** pour une durée maximale de **vingt-et-un (21) jours chacun.**
9. Chaque usager externe est responsable du respect des délais de retour ou de renouvellement de l'emprunt. La lettre de rappel de la BUC ne saurait donc être considérée comme un préalable, mais seulement comme une marque de prévenance.
10. Au cas où il serait demandé à l'utilisateur externe de restituer ses emprunts, il est tenu de retourner le ou les documents rappelés dans les trois (3) jours à compter de cette demande.
11. Tout retard dans la restitution des emprunts entraîne **une amende qui s'élève à € 0,40** par jour et par document.
12. Si des signes de détérioration sont constatés lors du retour des documents, l'utilisateur externe est débité des frais de réhabilitation ou de remplacement.
13. Toute violation des termes ci-dessus, ainsi que tout dû impayé, entraîne la suspension du droit d'emprunt ou de renouvellement. Le non-respect de ces obligations expose l'utilisateur à une peine d'exclusion définitive de la Bibliothèque ou à d'autres pénalités plus sévères, sur décision du Directeur ou du Comité de Bibliothèque.

Je confirme avoir lu et accepté les conditions ci-dessus issues du Règlement de la BUC.

Signature

Date

.....

.....

**L'inscription de M. / Mme
en tant qu'utilisateur externe de la Bibliothèque de l'Université de Chypre est approuvée.**

**Le Directeur/La Directrice
de la Bibliothèque de l'Université de Chypre**

Date